

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carrefour des amis inc.	Numéro de permis 2019642	Date d'inspection Le 25 juillet 2024	
Nom de l'établissement Halte Carrefour des amis		Numéro de téléphone (506) 542-2538	
Adresse 795 rue École Beresford NB E8K 1V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Le ratio enfants / éducatrices est respecté lors de l'inspection de renouvellement.
 - Discussions avec l'éducatrice qui confirme que la petite maison endommagée dans le parc de l'école est non utilisée par les enfants.
- Observations:
- Les enfants ont fait des jeux libres. Certains faisaient des collages dans la cafétéria et d'autres jouaient à des jeux dans le local.
 - Les enfants ont mangé leur collation. Ils ont fait un bricolage de lanterne avec des pots masons et des bâtons lumineux.
 - Les enfants sont allés à l'extérieur. Ils ont créés une maison pour les insectes et essaient d'attrapper des sauterelles pour leur montrer la maison qu'ils ont fabriqué.
 - Ils sont allés manger leur repas à l'extérieur.

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 juillet 2024

Date

original signé par
Allain Hachey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 juillet 2024

Date